



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 70949

## Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la réinstauration d'un diplôme autonome pour la spécialité de gynécologie médicale. En effet, la santé des citoyennes de la République mérite qu'un effort substantiel soit réalisé pour éviter la terrible régression que marquerait inéluctablement l'absence de volonté politique ferme de rétablir, à la différence de l'existant, une spécialité autonome de gynécologie, distincte de l'obstétrique. Or, tel n'est pas le cas ; dès lors, une salutaire réaction s'impose, notamment en admettant, d'une part, la création de quatre-vingt postes d'internes minimum par an dans cette spécialité et, d'autre part, la garantie de libre accès direct des femmes au gynécologue sans pénalisation de remboursement par la sécurité sociale, pour éviter de voir une branche essentielle de la politique de santé préventive s'écrouler, ce avec les dramatiques conséquences ultérieures que nous aurions à redouter en matière de santé publique. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour redonner substance à un domaine de gynécologie médicale dont l'existence se révèle être une impérieuse nécessité pour la sauvegarde de la santé de la gente féminine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Roatta](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70949

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7380